

Politique et économie : pas de convention, pas de permis

Autor(en): **Savary, Géraldine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1267

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1025508>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pas de convention, pas de permis

(gs) Il y a des jours où le pouvoir politique montre sa volonté de ne pas démissionner face au diktat de l'économie. Ainsi nous voyons un Conseil fédéral qui ne se soumet pas à la droite parlementaire quant à la révision de la loi sur le travail, ainsi nous constatons que les gouvernements cantonaux de Suisse romande ont tous décidé de prendre position dans le conflit qui oppose les cafetiers-restaurateurs et les syndicats.

A la suite de la dénonciation, avec effet au 30 juin 1996, de la convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés, les Conseils d'Etat romands, usant de leurs prérogatives, ont décidé, chacun de leur côté, qu'ils n'attribueraient plus de permis de travail pour du personnel étranger aux établissements n'offrant plus à leurs employés les conditions de rémunération annuelle et de travail de ladite convention.

A Genève, par exemple, l'office de conciliation, instance chargée de départager les objectifs respectifs des partenaires sociaux, a demandé à ce que les patrons respectent la convention collective de travail. Le Conseil d'Etat a de plus désigné un médiateur pour tenter de faire aboutir un compromis acceptable.

Le mieux est l'ennemi du bien

Rappelons que la convention collective de travail a été dénoncée par le syndicat Helvetia, et que certains cafetiers-restaurateurs, profitant du vide conventionnel laissé pendant les négociations partenariales, ont licencié du personnel pour pouvoir le réengager dans de moins bonnes conditions. Michel Jordan, président de la Société des cafetiers prône une péjoration des conditions de travail qui supposerait la suppression du treizième salaire, la durée des vacances ramenée à quatre semaines, l'augmentation du temps de travail hebdomadaire qui pourrait aller jusqu'à 60 heures.

La décision des gouvernements cantonaux intervient au bon moment, pour rappeler aux cafetiers-restaurateurs que même la crise d'un secteur économique ne peut justifier des exigences patronales sans compensation salariale minimum.

Quand on connaît le nombre de salariés étrangers dans cette branche, la pression gouvernementale pourrait être efficace; elle galvanise et légitime la combativité syndicale – c'est le cas tout particulièrement à Genève où le chef du Département de l'économie publique a pris le parti des défenseurs des employés – et permet d'accélérer l'adoption d'une nouvelle convention collective, avant que le débat ne s'enlise, et que les patrons ne licencient. ■

En coulisses

Présidente du Parti libéral lausannois, Nicole Grin s'avère une analyste lucide, à défaut d'être optimiste; rassemblant ses «membres et partisans» dans une circulaire qui se veut motivante, elle appelle de ses vœux une nouvelle stratégie pour «reconquérir» les sièges perdus au Conseil d'Etat, à Yverdon, Morges, Lausanne, Renens... et peut-être encore à Montreux dans quelques semaines». Vu de Lausanne, le syndic Alt et la municipale Bornet, tous deux libéraux et démissionnaires, laissent au moins une place aux roses-verts montreuusiens, qui pourraient de surcroît rafler la syndiculture avec le socialiste Salvi.

A gauche comme à droite, les «penseurs économiques» sont relativement nombreux... outre-Sarine. Rien que dans le groupe socialiste, Elmar Ledergerber (ZH), Werner Marti (GL), et Rudolf Strahm (BE) savent faire très bonne figure dans les débats les plus huppés sur les finances et la conjoncture. Sans compter Peter Bodenmann, infatigable «allround man».

Rudolf Strahm justement, qui a déjà plus d'une fois surpris son monde, vient de se lancer dans le combat pour la libéralisation du marché de l'énergie électrique et la privatisation des sociétés de production et de distribution. De quoi ravir à la fois les roses-verts qui préconisent une énergie chère, les collectivités qui pratiquent des tarifs et surtout les caisses de pension qui ont placé des milliards dans les sociétés électriques.

Projet technique par excellence, Swissmetro reste une affaire d'hommes. Parmi les quelque 60 professeurs, chercheurs, ingénieurs et entrepreneurs participant au stade actuel de l'aventure, on trouve trois femmes, comme il convient confinées à la promotion et au secrétariat. Ce sera encore pire au niveau de l'exploitation, si l'on juge d'après une récente étude selon laquelle les femmes pilotes (14 sur 1200 chez Swissair, 30 sur 3000 à la Lufthansa, 50 sur 1525 chez SAS etc.) continuent de semer la panique chez nombre de passagers.

Ancien soixante-huitard et présentement directeur de la faïtière patronale (UCAP), Peter Hasler refuse de parler affaires avec Christophe Blocher, dont il n'a pas oublié les campagnes de dénigrement contre les grandes organisations économiques et professionnelles. Probablement sans illusion sur le sort réservé à la Loi sur le travail, M. Hasler a également de la peine avec les évêques suisses, qui s'opposent au travail du dimanche.